

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

**Arrêté du 10 juin 2015 portant changement d'appellation
de la brigade territoriale de Pont-de-Roide (Doubs)**

NOR : INTJ1512207A

Le ministre de l'intérieur,
Vu le code de la défense;
Vu le code de procédure pénale, notamment ses articles 15 et R. 15-22 à R. 15-26;
Vu le code de la sécurité intérieure, notamment son article L. 421-2,

Arrête :

Article 1^{er}

La brigade territoriale de Pont-de-Roide (Doubs) prend l'appellation de Pont-de-Roide-Vermondans à compter du 1^{er} juillet 2015. Sa circonscription est modifiée, à la même date, dans les conditions précisées en annexe.

Article 2

Les officiers, gradés et gendarmes de la brigade territoriale de Pont-de-Roide-Vermondans exercent les attributions attachées à leur qualité d'officier ou d'agent de police judiciaire dans les conditions fixées aux articles R. 13 à R. 15-2 et R. 15-24 (1^o) du code de procédure pénale.

Article 3

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 10 juin 2015.

Pour le ministre et par délégation :

Le général, adjoint au directeur des opérations et de l'emploi,

P. LE MOUËL

ANNEXE

BRIGADES TERRITORIALES	CIRCONSCRIPTION ACTUELLE	CIRCONSCRIPTION NOUVELLE
Pont-de-Roide	Bourguignon Dambelin Écot Feule Goux-lès-Dambelin Mathay Neuchâtel-Urtière Noirefontaine Pont-de-Roide Rémondans-Vaivre Solemont Valonne Villars-sous-Dampjoux Villars-sous-Écot	(Ancienne appellation)
Pont-de-Roide-Vermondans	(Nouvelle appellation)	Bourguignon Dambelin Écot Feule Goux-lès-Dambelin Mathay Neuchâtel-Urtière Noirefontaine Pont-de-Roide-Vermondans Rémondans-Vaivre Solemont Valonne Villars-sous-Dampjoux Villars-sous-Écot